

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 46 - Vendredi 11 décembre 2015

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

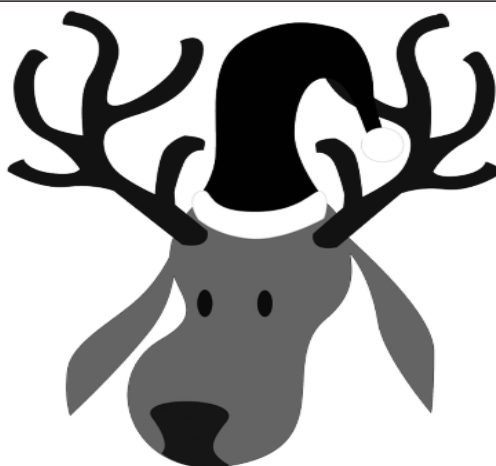
SOUPER DE NOËL 2015

Un Noël différent le soir du 24 décembre 2015. A toute les personnes intéressées à partager cette soirée avec nous !

Inscrivez-vous et venez passer un chaleureux moment en notre agréable compagnie.

Le jeudi 24 décembre 2015 à la salle des Epancheurs, en face de la gare à La Neuveville dès 18h30, que vous soyez seul(e) ou en couple, un apéritif suivi d'un repas vous sera gracieusement offert.

Pour une question d'organisation, nous vous demandons de vous annoncer d'ici au 12 décembre 2015 au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous.



Bulletin d'inscription au souper de Noël 2015

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA, lieu :

Date : Nb de personnes :

A envoyer à :

Contrôle des habitants, Mme M. Ramdoo-Dick
Place du Marché 3, 2520 La Neuveville
Tél: 032 752 10 00 / Fax: 032 752 10 09 / E-mail: ph@neuveville.ch
Au plus tard le samedi 12 décembre 2015

INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité et d'eau.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

**Du lundi 07 décembre 2015
au vendredi 08 janvier 2016**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

• Téléphone : 032 752 10 10, par courriel : facturation@neuveville.ch ou directement sur notre site internet www.laneuveville.ch

Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICES INDUSTRIELS

INFORMATION CONSOMMATEUR D'EAU POTABLE

Le prochain changement du régime d'exploitation de la station de pompage de la Plage aura lieu

du 11 – 18 décembre 2015.

Suite à ce changement de puits, il est possible que cela provoque une modification du goût de l'eau (chloration) voire amener une légère coloration «rouille» de celle-ci.

Toutefois, cela n'a aucune influence sur la potabilité de l'eau.

Syndicat de communes Service des eaux TLN

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

La Municipalité de La Neuveville recherche
**UN APPARTEMENT
POUR UNE FAMILLE DE RÉFUGIÉS**

Appeler le 032 / 752 10 00
ou chancellerie.loisirs@neuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE NOËL DES AÎNÉS

Jeudi 17 décembre
à 12h à la Maison de paroisse

Nous partagerons un menu de fête concocté par l'équipe habituelle qui se réjouit de vous accueillir. Nous écouterons les productions d'une classe de l'école primaire.

Le chœur du mercredi nous entraînera dans les chants de Noël.

Bienvenue à vous tous,
venez nous rejoindre pour cette fête de Noël

Infos: info@paref2520.ch
Tél : 032- 751 10 35

Talon d'inscription
à renvoyer jusqu'au 14 décembre 2015
(boîte aux lettres du secrétariat, Gd- rue 13)

S'inscrit au repas des Aînés

Nom :

Prénom :

J'inscris également

Nom :

Prénom :

Signature :



Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCAZIONE À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 19 décembre 2015
Heure: 17.00 h.
Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville,
La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 27 juin 2015
3. Budget 2016
4. Forêt
5. Divers

Le Maître bourgeois
Claude Evard

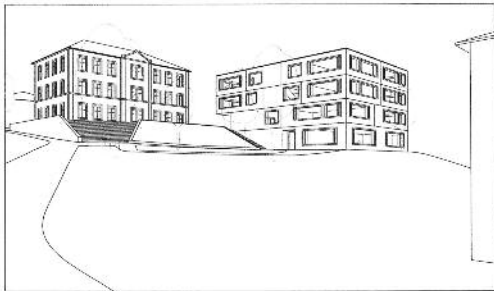
Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 61



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

DÉCOUVERTE DU CŒUR DE L'ÉCOLE DES COLLONGES



Les conseillers généraux, des représentants du corps enseignant ainsi que les médias ont été conviés le 2 décembre dernier à une visite de chantier de la nouvelle école des Collonges. Au total, une quarantaine de personnes ont pu découvrir le cœur du bâtiment, l'aula. Véritable signature de l'architecte, cette grande salle élégante et multifonctionnelle au sud de la construction donne déjà une belle impression et sa vue sur la tour Carrée ne déplaira certainement pas aux écoliers ! Cette visite a également permis à la Commission de Réalisation de donner quelques informations sur l'état du budget qui est respecté et sur le planning qui accuse un léger retard de deux semaines. Cela ne devrait toutefois rien changer aux délais ; l'inauguration est prévue pour le 16 juin 2016.

Contact :

Municipalité de La Neuveville
Roland Matti
Maire de La Neuveville
roland.matti@neuveville.ch
079 314 20 32

Jean-Claude Scherler
Secrétaire de la Commission de Réalisation
jean-claude.scherler@neuveville.ch
032 752 10 10

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.



ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 43, lettre a, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

arrête

art. 1 - Le budget de fonctionnement 2016 avec une quotité inchangée à 1.65 est approuvé.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président Le chancelier
J.P. Verdon V. Carbone

La Neuveville, le 11 décembre 2015

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 43, lettre b, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

arrête

art. 1 - Un crédit d'engagement de CHF de 674'715.- TTC pour une gestion de la circulation par l'aménagement de zones 30 km/h et d'une zone de rencontre sur le territoire communal.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président Le chancelier
J.P. Verdon V. Carbone

La Neuveville, le 11 décembre 2015

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 43, lettre b, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

arrête

art. 1 - Un crédit d'engagement de CHF de 471'437.- TTC pour la mise en conformité de l'enveloppe du bâtiment chemin du Signolet 3.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président Le chancelier
J.P. Verdon V. Carbone

La Neuveville, le 11 décembre 2015

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre c, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Une dépense périodique de CHF 81'216.- TTC sur une durée de 5 ans (2016 à 2020) pour assurer l'exploitation de la déchetterie communale.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président Le chancelier
J.P. Verdon V. Carbone

La Neuveville, le 11 décembre 2015

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre e, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Plan financier 2016 – 2020 est approuvé.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président Le chancelier
J.P. Verdon V. Carbone

La Neuveville, le 11 décembre 2015



Chaque minute dans le monde, un enfant perd la vue!

Offrez la vue avec seulement 50 francs!

cbm
mission chrétienne pour les aveugles

www.cbmswiss.ch

CP 80-303030-1 • 8027 Zürich

**Commune de Nods**

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

DÉCEMBRE

Samedis 12, 19

Lundis 14, 21, 28

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE



**FERMETURE
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE
PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

L'administration communale de Nods sera fermée l'après-midi les

24 et 31 décembre 2015

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le maire au 032 751 69 79 ou 079 262 72 34.

Les Autorités et l'administration communale présentent à tous leurs vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

ADMINISTRATION COMMUNALE

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

11 et 12 décembre 2015

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE



Commune mixte de Nods

**VENTE DE SAPINS DE NOËL
POUR LES HABITANTS DE NODS**

*La traditionnelle vente
de sapins de Noël se déroulera*

A l'ancien départ du télésiège

Le samedi 19 décembre de 10 h à 11 h 30

M. Jean-Michel Jubin, garde forestier, se tient à votre disposition, 079 658 06 42.

Service forestier

Avis de construction

Requérant : Michel Rollier, Route de Chasseral 18, 2518 Nods

Auteur du projet : Eric Darioly, Paysagiste, Sous Planche-Grenier 12, 2518 Nods

Projet : Pose d'un enrobé sur le chemin existant, réfection du revêtement au sud du bâtiment et pose d'une barrière en bois d'une hauteur de 1 m 20 sur le creux de lisier existant sur RF 100 du ban de Nods, Route de Chasseral 18, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 04.12.15

Administration communale

**STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS**

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 12 décembre de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Commune de Nods

ORDONNANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2015, le Conseil communal de Nods a adopté les modifications tarifaires de

1. L'ordonnance sur les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisies des données.
Entrée en vigueur au 01.01.2016.

2. L'ordonnance sur les tarifs d'assainissement.
Entrée en vigueur au 01.01.2016.

Les ordonnances sont consultables auprès de l'administration aux heures habituelles d'ouverture ou sur rendez-vous.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre une ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Administration communale

DÉPÔT PUBLIC

L'administration communale de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'elle met en dépôt public du 17 décembre 2015 au 6 janvier 2016 le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2015.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous.

ADMINISTRATION COMMUNALE

RECHERCHE DE BERGER

Nous recherchons dès la saison 2016, un(e) berger(ère) pour les métairies du Neuf Chalet et du Vieux Chalet à Chasseral. Le cahier des charges est consultable à l'administration communale de Nods où de plus amples informations peuvent être obtenues 032 751 24 29 ou sur le site internet www.nods.ch. Les offres manuscrites doivent parvenir à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods jusqu'au 15 janvier 2016.

**RELEVÉ DES COMPTEURS
D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ**

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs dans la semaine du

14 au 18 décembre 2015

Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) sur un petit billet et de l'afficher visiblement sur leur porte d'entrée.

Nous vous en remercions par avance.

ADMINISTRATION COMMUNALE



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.**

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :
Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	_____	Ascension
Lundi	25.05.2015	_____	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

ÉLECTION À LA VICE-MAIRIE POUR 2016

Le Conseil communal a le plaisir d'annoncer aux citoyennes et citoyens que, dans sa séance du 30 novembre 2015, il a nommé M. Gilbert Racine à la vice-mairie pour l'année 2016. Il lui souhaite plein succès dans cette fonction.

L'administration communale

RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS AVIS AUX CITOYENS

Le ramassage des déchets ménagers a lieu en principe chaque jeudi. En raison des fêtes de fin d'année, la tournée du jeudi 24 décembre sera avancée au **mercredi 23 décembre** et celle du jeudi 31 décembre sera avancée au **mercredi 30 décembre**.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, DE LA HALLE POLYVALENTE ET DES DÉCHETTERIES

En raison des fêtes de fin d'année, l'administration communale et la halle polyvalente seront fermées

**du lundi 21 décembre 2015
au dimanche 3 janvier 2016**

Les déchetteries de Diesse et Prêles seront fermées les samedis 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale au 032 315 70 70 qui vous indiquera la procédure à suivre.

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 00.

Pour ce qui est des pièces d'identité, nous vous rappelons que vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Les Autorités et l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2016.

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Norbert Allemann, Ch. du Mamelon Vert 14, 2517 Diesse

Auteur du projet : M. Norbert Allemann

Propriétaire foncier : M. Norbert Allemann, Diesse

Projet : Agrandissement du pavillon de jardin, aménagement d'un carotzet, parcelle no 1074, Mamelon Vert 14a, village de Diesse

Zone : H1

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 4 décembre 2015 au 3 janvier 2016. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 4 décembre 2015

Secrétariat communal

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015

Stationnements

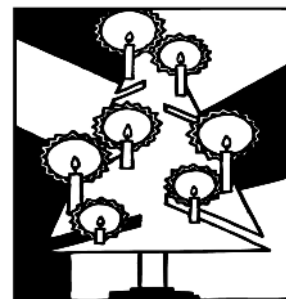
Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 12 décembre.

L'administration communale



VENTE DE SAPINS DE NOËL

Cette année, la vente des sapins de Noël est prévue :

**Le samedi 12 décembre 2015,
de 10h00 à 11h30**

Diesse : sur la place devant le collège au centre du village

Prêles : sur la place de la fontaine au centre du village

**Le samedi 19 décembre 2015,
de 10h00 à 11h30**

Lamboing : dans le garage de l'école (changement du lieu de vente !)

Le prix du sapin est de Fr. 10.- et est à payer sur place.

Une boisson chaude vous sera servie à cette occasion.

Nous vous informons que cette année également une action prévention, liée aux accidents domestiques et plus spécialement ceux dus aux sapins de Noël, est mise sur pied par l'Amicale des sapeurs-pompiers. Un ramassage des sapins usagés sera organisé **le jeudi 7 janvier 2016 jusqu'à 16h00**. Les personnes ayant un sapin à jeter pourront le déposer aux lieux habituels de ramassage des ordures ménagères à cette date-là. Aucun autre ramassage ne sera organisé.

Ce ramassage sera suivi d'une torréification, avec petite restauration dès midi, **le samedi 9 janvier 2016**, à la lisière de la forêt au Nord-Est de la halle polyvalente de Prêles.

Venez nombreux !

**Triage forestier du Mont-Sujet,
Comité foire de Lamboing,
Bourgeoisie de Prêles, SDEP et GAD**

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'eau dans les trois villages, et d'électricité à Lamboing, dès la semaine 51, soit du :

14 décembre 2015 au 8 janvier 2016

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées de remplir le formulaire qui sera déposé dans leur boîte aux lettres et de le remettre sans tarder à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch.

Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

Ancien District de La Neuveville

CORDIALE BIENVENUE A CHACUN ET CHACUNE

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide de bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles, vous invitent à partager

UN REPAS CHALEUREUX

Le mercredi 20 janvier 2016 à 12h00
À la Maison de Paroisse de Diesse
Participation Fr. 12.-

Bonnes fêtes et Bonne Année à tous !!!!

Inscription + transport par téléphone
au 032 315 23 79 jusqu'au 12 janvier 2016

PROCÉDURE BASÉE SUR LA LOI FÉDÉRALE SUR L'EXPROPRIATION (LEX) DU 20.06.1930

Suite à la procédure d'expropriation introduite par les CFF SA, en vue d'un assainissement du bruit ferroviaire, les parcelles 86, 87, 90, 115, 411, 831 et 1862 de la commune de La Neuveville ont subi une modification de contenance dont le détail et les conditions sont exposées ci-dessous :

Parcelle no	Emprise	Superficie finale	Indemnité
86	49 m2	863 m2	Fr. 14'700.00
87	40 m2	912 m2	Fr. 12'000.00
90	53 m2	1283 m2	Fr. 15'900.00
115	134 m2	3792 m2	Fr. 40'200.00
411	45 m2	2186 m2	Fr. 13'500.00
831	41 m2	875 m2	Fr. 12'300.00
1862	9 m2	858 m2	Fr. 2'700.00

Les titulaires de droits réels limités (servitudes et gages immobiliers) ont déjà été sommés de produire leurs prétentions. Aucune indemnité n'a été revendiquée par les bénéficiaires. Les modifications aux feuillets seront opérées sans délai.

2608 Courtelary, le 03 décembre 2015

Le bureau du registre foncier du Jura bernois
Franco Viloz, Conservateur

PRINCIPAUX CHANGEMENTS EN VIGUEUR DÈS LE 1^{er} JANVIER 2016 AU NIVEAU DE L'AVS/AI/APG ET DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'AVS/AI

- Primes moyennes annuelles de l'assurance obligatoire des soins dans les prestations complémentaires (PC)
- Prise en compte des primes moyennes de l'assurance maladie dans le calcul des PC selon le lieu de séjour (et non plus selon le lieu de domicile)
- Baisse du taux de cotisation pour les indépendants
- Baisse du taux de cotisation pour les allocations pour perte de gain
- Relèvement du plafond du salaire pris en compte pour la cotisation à l'assurance-chômage

Les primes moyennes annuelles de l'assurance obligatoire des soins pour le calcul des PC seront les suivantes :

2016 Région 1

Adultes CHF 5904
Jeunes adultes (18-25 ans) CHF 5556
Enfants CHF 1356

2016 Région 2

Adultes CHF 5280
Jeunes adultes (18-25 ans) CHF 4920
Enfants CHF 1200

2016 Région 3

Adultes CHF 4968
Jeunes adultes (18-25 ans) CHF 4572
Enfants CHF 1116

Désormais, les coûts imputables pris en compte pour le calcul des prestations complémentaires seront déterminés sur la base des primes moyennes régionales d'assurance-maladie selon le lieu de séjour et non plus selon le lieu de domicile. Cela peut conduire à une augmentation, mais aussi à une réduction des prestations complémentaires ou à une modification du montant des paiements directs aux assureurs-maladie.

Indépendants ; baisse du taux de cotisation

Le Conseil fédéral a adapté le montant des cotisations minimales et le barème dégressif des cotisa-

tions AVS/AI/APG appliqué aux indépendants. Un montant minimal de CHF 478.00 sera facturé pour un revenu annuel inférieur à CHF 9400.00.

Allocations pour perte de gain ; baisse du taux de cotisation

Les réserves du Fonds des allocations pour perte de gain (APG) atteindront à nouveau le minimum légal fin 2015. Selon les prévisions, l'abaissement du taux de cotisation à 0,45%, contre 0,5% actuellement, permettra de maintenir les avoirs du fonds au minimum légal. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé d'abaisser le taux de cotisation.

Assurance-chômage; augmentation du montant maximum du gain assuré

Le plafond du salaire pris en compte pour la cotisation à l'assurance-chômage sera augmenté de CHF 126 000.00 à CHF 148 200.00 par année. La cotisation de solidarité s'appliquera, quant à elle, sur la part du salaire qui dépasse CHF 148 200.00

Autres informations et renseignements

Vous trouverez de plus amples informations sur les sites www.akbern.ch et www.ahv-iv.info ou auprès de votre agence AVS qui distribue gratuitement les formulaires et mémentos.

Heures d'ouverture des guichets de la Caisse de compensation du canton de Berne pendant les fêtes de fin d'année

Nos guichets resteront fermés du 24 décembre 2015 au 3 janvier 2016. A partir du 4 janvier 2016, nous sommes à votre disposition de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (vendredi jusqu'à 16h00). En vous remerciant de votre compréhension, nous vous souhaitons un joyeux Noël et une excellente nouvelle année.

Berne, décembre 2015

Caisse de compensation du canton de Berne



«Offrez de l'espoir!»
D'aujourd'hui

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM Canton bernois, 2012 Neuchâtel
Maison d'ophtalmologie | tél. 052 724 84 12, www.cbm.ch
pour les nouvelles | tél. 05 87 10211-5

UN ACTE DE 900 ANS AUX ARCHIVES DE L'ETAT

Le plus ancien document des Archives de l'Etat de Berne, dont l'authenticité ne fait aucun doute, aura 900 ans dimanche prochain.

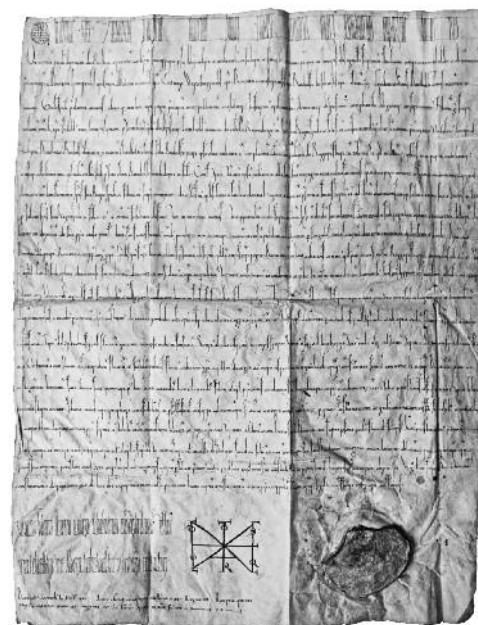
Il a été dressé à Spire par la chancellerie de l'empereur Henri V, le 13 décembre 1115, soit un peu plus de 75 ans avant la fondation de la ville de Berne, en 1191. Il s'agit d'un privilège d'Henri V pour le prieur clunisien de Rüeggisberg. L'empereur y certifie un autre acte prétendument rédigé par son père en 1076, par lequel celui-ci approuvait la fondation du prieur clunisien par le baron Lütold von Rümli. Ce document se trouve aussi aux Archives de l'Etat, mais les chercheurs s'accordent à dire qu'il s'agit d'un faux, qui a vraisemblablement été «confectionné» dans l'optique de dresser l'acte de 1115. On ne connaît pas la date exacte de la fondation du monastère de Rüeggisberg, mais on suppose que c'était peu avant 1075.

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

Cultes dans les homes :

10h Mon Repos et 10h45 Montagu

16h30 à 18h culte de l'enfance à la Blanche Eglise. Répétition générale.

Samedi

17h Noël de la paroisse et des familles à la Blanche-Eglise, avec la saynète des enfants du Cycle I.

Nous vous attendons tous pour chanter Noël à la lumière du sapin illuminé, ainsi que pour entourer les enfants ! Puis chacun est invité à se rendre à la maison de paroisse pour un souper offert, suivi du spectacle animé par des jeunes des Cycles II et III. Comme chaque année une toute belle soirée conviviale et chaleureuse. Bienvenue à toutes les familles !

Dimanche 13 décembre

Pas de culte à la Neuveville

Mercredi

10h Recueillement à la salle Schwander

14h30 dernière répétition du groupe de chant à la maison de paroisse

Jeudi 17 décembre

Les aînés sont attendus à 12h à la maison de paroisse pour savourer autour de belles tables décorées le repas de fête qui aura été préparé. En début d'après-midi une classe de l'école primaire viendra chanter et partager quelques poésies. Le groupe de chant nous quelques pièces également avec entrain et les pasteurs Marie-Laure Krafft Golay et John Ebbutt seront là pour vous accueillir. Inscriptions jusqu'au 14 décembre dernier délai auprès du secrétariat : 032 751 10 35.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay : 032 751 70 82

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 13. Dezember

17.15 Uhr, Kirche Twann: Weihnachtsspiel mit den Kinder der KUW 3+. Mit Miriam Vaucher (Orgel und Klavier), Vita von Tümping, Vikar Johannes Knoblauch.

Amtswochen

7. bis 20. Dezember: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi

(079 439 50 99)

Aktuelle und ausführliche Informationen immer über:

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Samedi 12 décembre

Noël des enfants dès 14h30

18h Messe de toutes les familles

Dimanche 13 décembre 3ème dimanche de l'Avent

Mardi

Pas de messe à Mon Repos

Jeudi

8h30 Messe à l'église paroissiale

Dimanche 20 décembre

10h Messe à l'église paroissiale

4ème dimanche de l'Avent

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch / Site Internet :

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Noël en famille à Diesse

Vendredi 11 décembre, 19h00 église de Diesse, les enfants du cycle 1 présenteront une histoire pleine d'humour et de poésie: "Des cadeaux pour tout un chacun"

Dimanche 13 décembre

Culte à 16h00 à Nods, Noël des familles, service de voiture passage à 15h35, Funi Prêles; 15h40, école Prêles; 15h45 Poste Lamboing; 15h50 centre du village de Diesse;

Exposition

Une exposition d'affiches est présentée à La Maison de paroisse durant tout le mois de décembre. 15 expressions du langage courant issues de la Bible réalisées par une jeune artiste neuchâteloise. Ouvert de 8h00 à 20h00,

Cultes de Noël

Jeudi 24 décembre, 23h00 à Diesse avec la chanteuse professionnelle Veronica Singh

vendredi 25 décembre, 10h00 à Diesse, orgue et flûte de pan

Repas de Noël

Jeudi 24 décembre, repas de fête à la Maison de paroisse dès 18h30. Buffet, animations. Libre contribution aux frais ! Possibilité d'un service de voiture. Info et inscription auprès du pasteur Stéphane Rouèche 032 315 27 37

Contacts

Pasteur: Stéphane Rouèche - 032 315 27 37

& 079 429 02 80 - stroueche@gmail.com

Président: Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40 - lauten@bluewin.ch

Paroisse de Nods

Dimanche 13 décembre

Nods, 16h. Noël des familles préparé par les enfants du cycle I. Moment convivial à l'issue du culte.

Bienvenue à toutes et tous.

Dimanche 20 décembre

La Neuveville, 10h. Culte régional.

Jeudi 24 décembre, veille de Noël

Nods, 22h30. Veillée de Noël avec orgue et flûtes de pan. Vin chaud et thé offerts à l'issue de la célébration.

Vendredi 25 décembre, Noël

Diesse, 10h. Culte de Noël. Transport à 9h40 vers l'église

Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 - mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83 - sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Heure de Joie (8ème à 11ème Harmos) 17h00 sur inscription

Dimanche 13 décembre

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter

- Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harmos

- Explorateurs: 1ère à 4ème Harmos

- Garderie

Groupe de jeunes 17h00 à 20h00

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

Jeudi

Rencontre AWJJ 17h00 à 20h00

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 19 décembre - Service à Bienne

9h30 L'église à l'étude

10h30 Culte, pasteur N. Rakotonanahary

Samedi 26 décembre - Service à Bienne

9h30 L'église à l'étude

10h30 Culte, pasteur P. Avelin

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**

Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétitions les lundis : 14 décembre : répétition suivie d'un apéritif (vacances de Noël). Reprise le lundi 11 janvier 2016, 18 et 25 janvier Répétition supplémentaire le vendredi 22 janvier

Dimanche 24 janvier concert à Nods (Culte oecuménique).

Les répétitions ont lieu de 20h à 21h30 à la salle de paroisse protestante.

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tous les spectacles sont à 20h30

Samedi 19 décembre

Vincent Kohler

Suivra une magnifique deuxième partie de saison


Tél 143
La Main Tendue